



Hêtraie calcicole, réserve biologique intégrale du Gros Fouteau, forêt de Fontainebleau. © Photo Christophe Parisot.

**LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU,
CANDIDATE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
NOTRE FORÊT A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN !**

INSCRIPTION DE LA FORÊT À L'UNESCO

UNE AMBITION POUR TOUT UN TERRITOIRE

Connu dans le monde entier pour ses chaos rocheux, ses déserts de sable et sa mosaïque de paysages, la forêt de Fontainebleau dispose de nombreux atouts pour rejoindre la liste des prestigieux sites inscrits au patrimoine mondial. Cette candidature consiste à soumettre l'inscription de la forêt en extension de celle obtenue par le château en 1981. Cette démarche permettra de faire connaître davantage sa prodigieuse valeur et de renforcer considérablement la notoriété du territoire et son attractivité, ainsi que de développer des offres touristiques spécifiques au secteur. Cette inscription constituera, nous en sommes sûrs, un catalyseur supplémentaire pour sensibiliser chacun aux enjeux de sa conservation.

SIX ÉTAPES POUR OBTENIR LA RECONNAISSANCE DE L'UNESCO

Un engagement sur plusieurs années qui nécessite le soutien des habitants et des usagers de la forêt !

1 ► **Faire acte de candidature**

Octobre 2014 : la Ville de Fontainebleau officialise la candidature de sa forêt au patrimoine mondial de l'UNESCO et acte avec l'Établissement public du château et l'Office national des forêts le principe d'une extension de celle du « Palais et parc de Fontainebleau ».

2 ► **Figurer sur la liste indicative des biens français**

Cette liste est une pré-sélection des biens que la France entend proposer pour une inscription au patrimoine mondial au cours des prochaines années. Pour y faire figurer la forêt, notre dossier a été constitué par un comité scientifique rassemblant 27 experts locaux et nationaux dans les domaines naturel et culturel. Il a été transmis au Comité national des biens français le 22 janvier 2018.

3 ► **Constituer le dossier de candidature final**

Le candidat doit démontrer la Valeur Universelle Exceptionnelle du site à travers les critères fixés par l'UNESCO et proposer des outils de gestion permettant de le protéger et de le valoriser.

4 ► **Être sélectionné par la France**

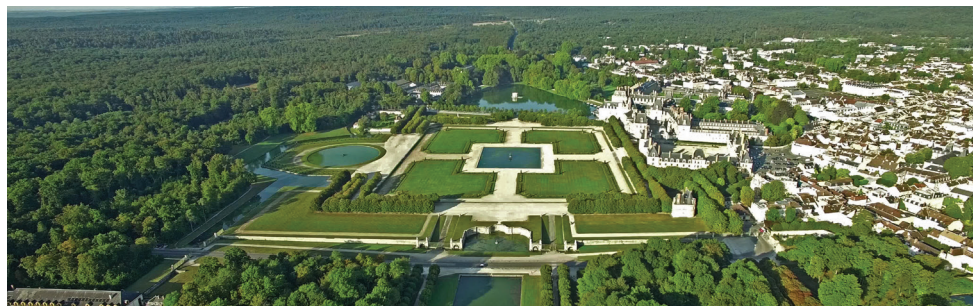
Le dossier doit être sélectionné par l'Etat pour être déposé auprès de l'UNESCO. Le soutien des habitants, nécessaire à la protection et à la valorisation de la forêt, constitue l'un des critères déterminants de cette étape.

5 ► **Passer l'examen du dossier par les experts internationaux**

Des experts internationaux du patrimoine mondial évaluent la pertinence de la proposition ainsi que l'état de conservation du site et rendent leur avis au Comité du patrimoine mondial.

6 ► **Être finalement inscrit sur la liste du patrimoine mondial**

Le Comité du patrimoine mondial se prononce sur l'inscription du bien au Patrimoine mondial de l'UNESCO lors de sa session annuelle.



Le Château, les jardins et la forêt : un ensemble patrimonial, paysager et naturel exceptionnel. Vue aérienne oblique prise dans l'axe du grand canal en direction du sud-ouest. © Château de Fontainebleau/Techni-Flight.

UNE FORÊT DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE : REPÈRES

« **La plus rêvée et la plus scénarisée, la plus réglementée et la plus arpentée, la plus étudiée et la plus protégée, la plus visitée et la plus contemplée** », la forêt de Fontainebleau parle au monde.

De la forêt qui enfanta le château au paysage façonné par la présence des souverains.

Dans un décor géologique atypique, le château et son domaine de chasse forestier composent un paysage structuré tout au long du dernier millénaire. Aménagée pour la chasse, théâtre d'une histoire qui présida aux destinées de l'Europe, exploitée pour son bois, ses grès et ses sables, laboratoire scientifique privilégié par les savants, valorisée par les littérateurs et les voyageurs, la forêt devint au XIX^{ème} siècle « un atelier grandeur nature », offrant aux peintres puis aux photographes une infinité de sujets à reproduire sur le motif jusqu'à devenir le point de départ d'un nouveau rayonnement artistique du site, celui de l'école paysagiste de Barbizon.

Une collection de paysages pittoresques.

Au XIX^{ème} siècle, la création par Denecourt des premiers sentiers balisés au monde sublima le paysage forestier structuré autour d'un puissant réseau d'allées cavalières en « monument vert » pittoresque. Un tourisme moderne s'y invente alors, consacrant le

romantisme d'une forêt synthétisant la diversité paysagère du monde entier. Ici, déserts, chaos rocheux et landes de bruyères proposent une métaphore universelle de l'espace libre, propice aux aventures de l'esprit, et jouissent encore aujourd'hui d'un pouvoir d'attraction unique.

La forêt de toutes les passions.

Exceptionnelle par sa diversité faunistique, floristique et paysagère, Fontainebleau suscita de tout temps de nombreux débats sur la finalité de sa gestion. Au-delà de ses lisières, la forêt incarna le dessein universel des milieux naturels d'ici et d'ailleurs partout confrontés à la nécessité de dépasser l'opposition entre pressions humaine et culturelle pour respecter la biosphère. Cultivée pour répondre aux attentes de chaque époque, elle s'imposa comme berceau des premières mesures de protection des paysages au monde par la création des séries artistiques en 1861, puis au siècle suivant comme symbole de la conservation écologique avec la naissance de l'Union internationale pour la conservation de la nature* en 1948. L'enchevêtrement de ses patrimoines écologique et culturel forge la valeur universelle de la forêt dans sa capacité à incarner le défi de la relation homme/nature des civilisations modernes.

*et aujourd'hui renommée Union mondiale pour la nature.



Forêt pionnière de pins et de bouleaux. Point de vue du Rocher de Bouigny en direction des Placereaux, forêt de Fontainebleau. © Photo J.-P. Cojan.



L'ASSOCIATION FONTAINEBLEAU MISSION PATRIMOINE MONDIAL

L'association Fontainebleau Mission Patrimoine mondial a pour but d'accompagner, de soutenir, d'animer et de valoriser la candidature de la forêt de Fontainebleau en vue de son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Vous souhaitez prendre part à la vie de l'association, soutenir son action et faire des propositions ?

REJOIGNEZ-NOUS !

Votre contribution est indispensable pour enrichir et promouvoir cette candidature.

ADHÉSION

Particuliers : 5 € - Associations : 20 €

CONTACT

Association
Fontainebleau Mission Patrimoine mondial

Hôtel de Ville, 40 rue Grande
77300 Fontainebleau
mission-patrimoine-mondial@fontainebleau.fr

